

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 30 mars 2021**

Date de convocation : 25 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER**EXCUSÉES** : Marie-Joëlle DEBATY, Francine BOURDA**PROCURATIONS** : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Francine BOURDA à Antoine CUYAUBERE**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N° 2021-23 :****Tarif des principaux services publics communaux**

Afin de disposer d'un document unique présentant les tarifs des différents services publics, Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des tarifs applicables à Asson. Il précise que ces tarifs existent déjà et ont déjà été votés. Il s'agit simplement de disposer d'un document unique synthétique.

De plus, ce tableau fait apparaître une augmentation des tarifs concernant le prix du repas de la cantine scolaire qui sera applicable à partir de la rentrée de septembre 2021. M. le Maire précise qu'il s'agit de répercuter l'augmentation légale du coût du repas facturé par le prestataire à la collectivité. Ainsi, le tarif passera de 3,80 € à 3,90 € pour le repas enfant et de 4,40 € à 4,50 € pour le repas adulte.

Après lecture du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs des différents services publics municipaux selon les montants précisés dans le tableau ci-joint

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces en application de ces tarifs

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

